



# Actualités

Accédez  
au site  
de la CGT

Conseil Départemental  
Bouches-du-Rhône  
Jeudi 26 novembre 2020

→ [www.cgt-cd13.org](http://www.cgt-cd13.org)

Prime exceptionnelle pour certains agents

## IL FAUT AUGMENTER LE POINT D'INDICE !

**Le 22 novembre dernier paraissait au journal officiel le Décret n°2020-1425 du 21 novembre 2020 fixant les modalités d'une nouvelle prime exceptionnelle allouée à certains agents mobilisés du fait de la prorogation de l'État d'urgence sanitaire. Le gouvernement Macron insiste et continue à s'enliser dans une politique de récompense et de médailles alors qu'il poursuit au pas de charge son processus de démolition du service public.**

(cf. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042545703>).

En effet, le gel du point d'indice, les réponses indécentes apportées à la juste demande de revalorisation des professions médicales, l'accélération de la parution des décrets relatifs à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2020 avec son lot d'atteintes gravissimes apportent la preuve – s'il fallait encore la faire – de l'utilisation de la pandémie au dépend des institutions, des services publics et des populations.

**Le décret du 21 novembre acte le renouvellement d'une prime exceptionnelle allouée "à certains agents mobilisés pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans un territoire concerné par la prorogation de l'état d'urgence".**

Ce texte modificatif des Décrets n° 2020-568 du 14 mai et 2020-711 du 12 juin s'adresserait aux personnels de la fonction publique territoriale et hospitalière, service social ou médico-social mais en modifiant le champ d'application et ce, de façon notable.

**Notre étude du texte et de ses différentes modifications nous confirme que les assistants familiaux se-**



La CGT vous informe

[www.cgt-cd13.org](http://www.cgt-cd13.org)



La CGT toujours à votre disposition :

Alain ZAMMIT : 06 65 00 32 94  
Valérie MARQUE : 07 86 55 11 28  
Jean Francois GAST : 06 86 47 33 99  
François CANU : 06 70 51 82 87  
Lydia FRENTZEL : 06 66 94 29 83



Rejoignez-nous sur  
facebook

**Face à ce système de prime au mérite, indécent dans la période sanitaire traversée, nous exigeons une véritable revalorisation des salaires, le dégel immédiat du point d'indice et son rattrapage sur les 10 dernières années.**

raient concernés par cette prime, tous les professionnels de santé de la fonction publique hospitalière, comme ceux des EPADH, mais ne nous permet pas à cette heure de confirmer que les professionnels du service social et médico-social départemental puissent bénéficier de cette nouvelle prime, ni d'y voir clair dans les modalités d'attribution tant le texte est volontairement opaque.

C'est pourquoi notre syndicat a interpellé le service juridique de la Fédération CGT des services publics et vient de saisir la collectivité afin qu'elle apporte des réponses précises sur la liste des personnels territoriaux concernés par ce nouveau texte.

En marge des interventions présidentielles qui, de mois en mois, se veulent plus directives, le Gouvernement fixe désormais le calendrier de ce que nous devons vivre dans les 3 mois à venir, accompagné de toujours plus de condescendance et de pathos ; les personnels du service public – et plus encore de l'hôpital public – sont encensés, mais la réponse apportée se fait sous forme d'une prime exceptionnelle ! Nous nous en indignons !

Notre syndicat manifestait devant l'ARS mardi 24 novembre aux cotés des élèves infirmiers de deuxième année requis pour aller prêter main forte à leurs pairs dans les hôpitaux de la région, suspendant ainsi leurs études, tout cela pour la modique somme d'1,35 euro de l'heure !

## **Comment accepter le comportement d'un tel gouvernement ?**

Notre syndicat communiquera plus en détail le contenu des échanges avec la Collectivité à ce sujet et reste à votre disposition.

**Manifestation interprofessionnelle  
Samedi 5 décembre 2020 à 14h00  
au Vieux-Port à Marseille**